Le Manoir en Bretagne
Imprimerie nationale, Paris
1993 SR 1492

Les archives départementales des Côtes-d'Armor

Guider les chercheurs dans leurs investigations concernant l'histoire des manoirs et des châteaux, tel est le but de ce texte, établi à partir des ressources des archives départementales des Côtes-d'Armor.

Le cadre de classement étant identique pour tous les services d'archives départementales de France, ces indications générales pourront être aisément transposées pour d'autres régions et à plus forte raison pour les autres départements bretons, les mêmes types de documents se retrouvant à quelques très rares exceptions près dans les mêmes séries.

Cependant, l'accent sera bien sûr mis sur les particularités des fonds d'archives des Côtes-d'Armor ainsi que sur les caractéristiques et l'utilisation des instruments de recherche permettant d'en connaître le contenu ; un certain nombre d'exemples relatifs à des édifices du département illustreront mon propos [539]. L'objectif recherché est de transmettre, autant que faire se peut, par quelques conseils techniques parfois très terre à terre, la connaissance - certes imparfaite - que j'ai pu acquérir en dix ans de ces fonds assez complexes, essentiellement par le biais de recherches historiques faites pour répondre aux particuliers de plus en plus nombreux s'intéressant à l'histoire de cet élément de notre patrimoine, les acquéreurs d'édifices formant naturellement la cohorte la plus importante [540].

Le point de départ

Sur le plan de la méthode, il n'est pas inutile de rappeler en préliminaire que toute recherche devra commencer par une orientation bibliographique. On ignore à mon sens trop souvent les richesses des bibliothèques historiques des archives départementales, de celle des Côtes-d'Armor en particulier, constituées d'ouvrages d'histoire locale, d'opuscules que l'on trouve difficilement ailleurs en raison de leur diffusion confidentielle. La consultation du fichier « matières » s'avère donc un préalable indispensable : en plus des études thématiques, elle permet de retrouver des monographies d'édifices et il ne faudra pas délaisser les monographies communales dans lesquelles il est extrêmement rare qu'une ou même plusieurs pages ne soient pas consacrées aux châteaux et manoirs. On n'oubliera pas non plus de se référer à des ouvrages généraux, comme le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée dont les énumérations sont sèches et non exhaustives, ou *Les Côtes-du-Nord, histoire et géographie de toutes les communes du département*, par Benjamin Jollivet qui apporte souvent des précisions intéressantes accompagnées d'anecdotes. Un réflexe plus habituel est de vérifier, grâce aux tables (1861-1961) qui devraient prochainement bénéficier d'une mise à jour, si quelques lignes, ou même un article entier, ne concernent pas l'édifice qui nous intéresse dans les *Bulletins et Mémoires* de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. La remarque vaut aussi pour

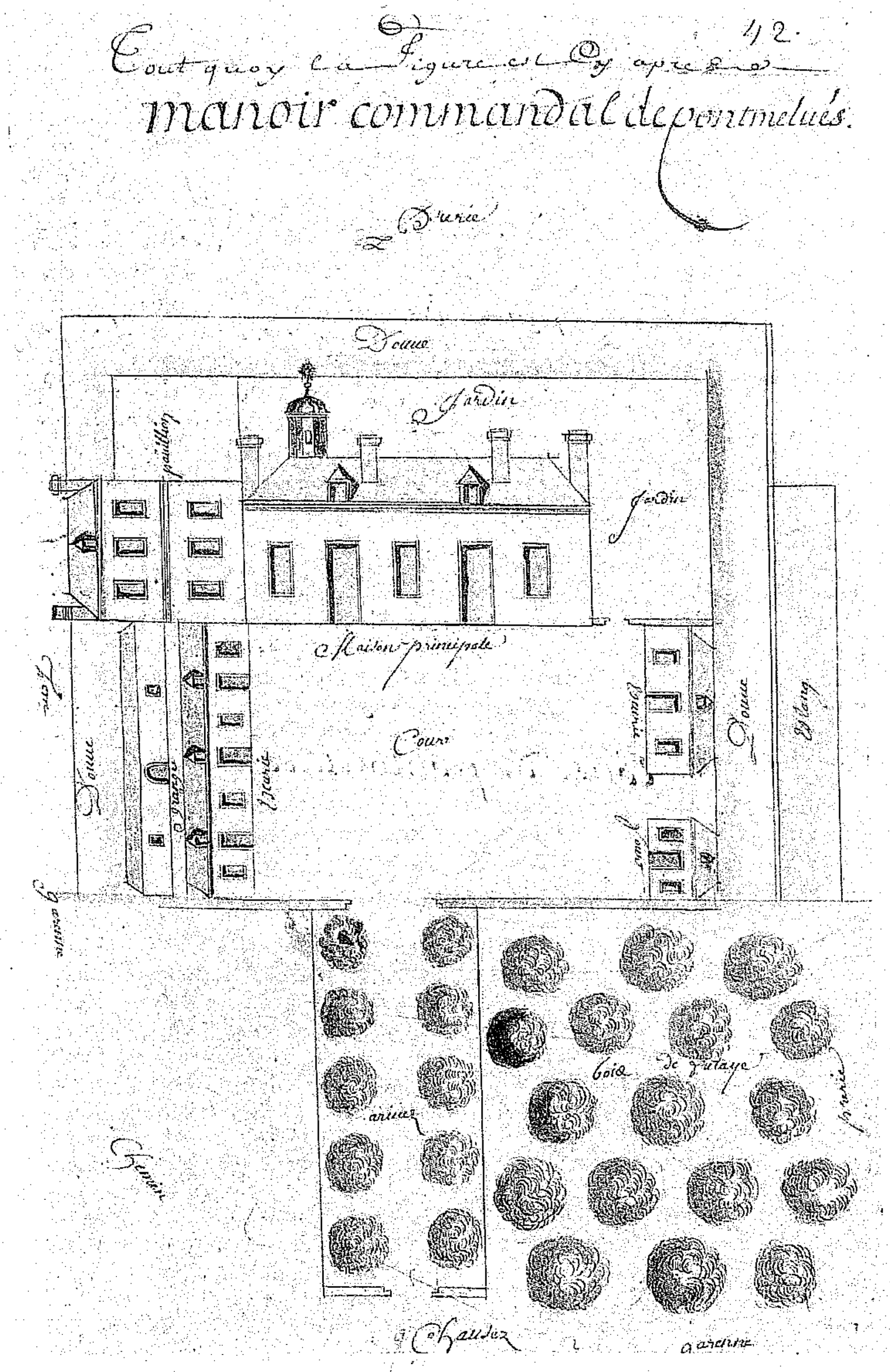


Fig. 309

Pont-Melvez (Côtes-d'Armor).
« Manoir commandal ».
Plan de 1730
(A.D. Côtes-d'Armor).

les collections de *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne et de l'Association bretonne (cette dernière revue venant de publier en 1990 les tables des années 1847-1987).

Cette recherche bibliographique permet en principe de repérer les références des documents d'archives déjà utilisés : elles peuvent servir de point de départ à une recherche plus approfondie, mais il est vrai, malheureusement, que les auteurs, en particulier les érudits du XIXe siècle, ne citent pas toujours leurs sources, ou le font de façon imprécise.

Dans les Côtes-d'Armor, cette première démarche conduit très souvent le chercheur vers les nombreuses publications qu'Henri Frotier de La Messelière a consacrées, en gros entre 1920 et 1950, aux monuments de ce département. Ses travaux autorisent la liaison entre sources imprimées et sources manuscrites car c'est dans les notes et dessins qu'il donna aux archives départementales que l'on trouve l'ensemble documentaire le plus complet, le plus cohérent et le plus aisément utilisable pour des recherches de première main à partir des originaux.

Ces dons, effectués essentiellement entre 1960 et 1962, constituent la sous-série 60 J dont un répertoire numérique dressé par Anne Lejeune, alors stagiaire de l'École nationale des chartes, à présent conservateur aux Archives nationales, a été publié en 1990. Ce fonds Frotier de La Messelière constitue, à mon avis, un passage obligé pour toute recherche sur les manoirs. On y trouve en effet, sous les cotes 60 J 181-188, la clé d'accès aux séries anciennes des archives départementales des Côtes-d'Armor : la liste des fortifications, manoirs et fiefs avec indication des références aux dossiers correspondants de la série E essentiellement mais aussi des séries A et B, description sommaire de l'édifice, énumération des différentes familles qui en ont été propriétaires. Lorsque l'on sait que l'inventaire sommaire des séries A à E, publié à la fin du siècle dernier, n'est pas accompagné d'un index, on réalise aisément le bénéfice que l'on peut retirer de la consultation de cette liste qui, même si elle n'est pas exempte de quelques oublis, constitue de fait cet index, indispensable outil de recherche dont est à présent pourvu tout inventaire publié.

Les aveux et autres titres féodaux de la série E

Commençons par la présentation de la série E qui est la plus riche pour notre sujet d'étude puisque contenant traditionnellement, entre autres choses, les titres féodaux. Dans les Côtes-d'Armor, la série E (*alias* sous-série 1 E, Féodalité) correspond aux fonds du duché de Penthièvre et des diverses seigneuries ayant existé sur le territoire du département. Un premier tome de l'inventaire sommaire de cette série a été publié en 1869 par Jules Lamare : faisant suite à l'inventaire des séries A, B, C et D, il recouvre le fonds du duché de Penthièvre, à l'exception de la seigneurie de La Roche-Suhart, c'est-à-dire les articles E 1-1212. Le deuxième tome fut publié en 1896 ; y sont inventoriés le fonds de La Roche-Suhart et les procédures concernant la réformation du duché de Penthièvre (E 1215-1481) ainsi que les fonds des autres seigneuries, classées dans l'ordre alphabétique, jusqu'à celle de Trolong-Kermouster (E 1482-2871). Un troisième volume, correspondant aux cotes E 2872-3202, fit suite en 1924 : y apparaissent la fin du fonds de la seigneurie de Trolong et ceux des seigneuries suivantes jusqu'à celle du Vieux-Marché et Saint-Michel. En 1984 enfin a été dressé un répertoire dactylographié très succinct du supplément de la série E : sous les cotes E 3207-3566 sont rapidement passés en revue le reliquat du fonds de la seigneurie de Saint-Michel, ceux des seigneuries dont le nom commence par les lettres V (après celle du Vieux-Marché) et Y, mais aussi quelques fonds de seigneuries importantes comme celle de Saint-Quihouët, de La Rivière, de Beaumanoir, de Bocenit et Bodiffé, de Kerouzy, Lesguiel et Ralevy, de Kersa...

À côté de l'hommage en général fort succinct, le type de document que l'on rencontre le plus fréquemment dans la série E est l'aveu ou « minu » rendu par le vassal à son suzerain à chaque mutation (décès, vente, retrait lignager ou échange) : y sont énumérés ses biens et ses droits et en premier lieu le manoir, le colombier, les bois, futaies et garennes l'entourant, les métairies nobles et moulins en dépendant... Mais il faut bien se dire qu'avant la fin du XVIIe siècle, rares sont les descriptions un tant soit peu précises, sauf si les complications des délimitations seigneuriales s'en mêlent comme pour le manoir de Trolong en Hengoat qui relevait de trois fiefs différents : la moitié de la cuisine, la salle, la chapelle et partie du jardin de la seigneurie de Chef-du-Pont ; la grange, le colombier, la « maison à four », le puits et moitié de la cour de la seigneurie de Guingamp ; l'autre portion de la cuisine, la maison adjacente et l'emplacement de l'ancien bois, de la seigneurie de Botloy-Lézardré [541]. Mais ce cas est exceptionnel et il faut en général se contenter de simples mentions attestant l'existence d'un manoir (qui n'est d'ailleurs pas toujours celui, postérieur, existant aujourd'hui), du genre de celle qui figure dans l'aveu rendu le 13 décembre 1681 à la cour de Guingamp par Jean-Baptiste Le Lay, curateur de Jean Cillart, pour « le manoir et lieu noble de Kermenguy avecq les terres et herrittages de ses appartenances et despandances quelconques cy apprès nommées estantz situés en la paroisse de Lanmodez scavoir les maisons, court, jardin et verger, bois et haulte futtay, rabines, yssues, largesses et franchisses, droict de colombier avec le grand courtil nommé Le Clos de Kermenguy contenant lesditz courtil deux journeaux et trois quartz de terre cheruable » [542]. Dans les dernières décennies du XVIIe siècle toutefois apparaissent davantage de précisions, en par-

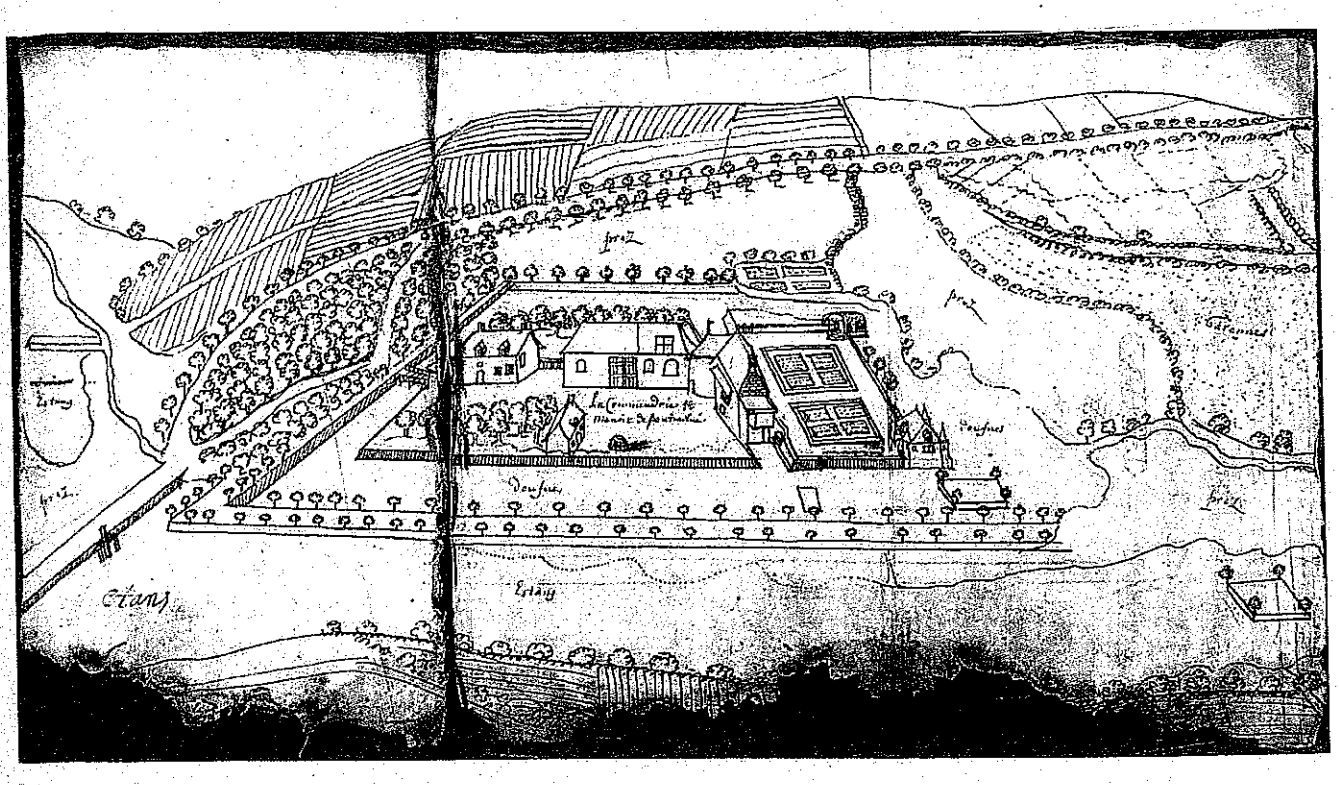


Fig. 310
Pont-Melvez (Côtes-d'Armor).
Vue cavalière
de la commanderie,
fin du XVIII[e] siècle
(A.D. Côtes-d'Armor).

ticulier sur les matériaux employés pour la construction du bâtiment et sa couverture. Avec le temps, le détail va grandissant et au milieu du XVIII[e] siècle on a ainsi souvent des descriptions donnant la disposition des pièces, leurs ouvertures et la nature des encadrements de celles-ci.

Les dossiers de la série E contiennent aussi évidemment de nombreux contrats de vente auxquels sont parfois associés des actes de prise de possession ou « appropriement ».

Pour le Penthièvre, on bénéficie d'un ensemble documentaire particulièrement riche, méritant un développement supplémentaire.

Il est assez aisé d'effectuer des recherches dans le fonds du duché de Penthièvre étant donné que la plupart des documents sont classés par paroisse à l'intérieur de chacune des quatre seigneuries (Lamballe, Moncontour, Guingamp, La Roche-Suhart), la difficulté subsistant toutefois pour les titres de mouvance qui concernent plusieurs paroisses et les seigneuries annexées. S'il est vrai que les listes déjà mentionnées de Frotier de La Messelière permettent de contourner cette difficulté, elles ne le font qu'imparfaitement. Il est en effet nécessaire de rappeler qu'elles ont été établies à partir de l'inventaire sommaire par échantillonnage de la série E et que par définition, celui-ci n'est pas exhaustif : sous les « etc. » ponctuant les analyses de chaque article se cachent, il faut en être conscient, des pièces intéressantes pour notre objet ; on ne pourrait donc être assuré que n'existe aucun document sur un manoir donné du Penthièvre qu'après avoir, si l'on n'a rien retrouvé parmi les dossiers classés par paroisse, compulsé de façon exhaustive les liasses de titres concernant plusieurs paroisses.

Avant de se lancer dans ce dépouillement malgré tout hasardeux, il vaut mieux se référer aux instruments de recherche extrêmement détaillés du XVIII[e] siècle. Les sommiers généraux des maisons nobles, des fiefs, dîmes et moulins des seigneuries de Lamballe (E 482), Moncontour (E 846), Guingamp (E 1129) et La Roche Suhart (E 1360) donnent dans l'ordre alphabétique, parfois fluctuant [543], des paroisses, une liste des aveux, minus et hommages rendus pour chaque chef-lieu, avec des renvois à un ancien inventaire depuis longtemps abandonné, donc inutilisable [544]. Plus avantageuse est la consultation des « tables réelles » qui font suite dans l'inventaire à ces sommiers et apportent des renseignements comparables et complémentaires : elles présentent, pour chaque paroisse, dans l'ordre alphabétique des chefs-lieux de mouvance, le relevé des titres particuliers accompagnés des numéros des boîtes où ils sont rangés. Les « tables personnelles », établies à partir des inventaires des titres des différentes seigneuries dressés entre 1785 et 1789 [545], suivent ceux-ci dans l'inventaire sommaire imprimé de la fin du XIX[e] siècle et précèdent les sommiers généraux. Elles présentent en six colonnes les renseignements suivants : noms des possesseurs, nature des titres, leurs dates, folios et numéros, situation des biens, numéros des boîtes et des liasses. Pour peu que l'on connaisse les noms des différents propriétaires [546],

ces tables, comme les premières, peuvent s'avérer fort utiles car les numéros de boîtes et de liasses indiqués apparaissent toujours sur les layettes du trésor du duché de Penthièvre : les personnes assurant le service de la salle de lecture peuvent sans trop de difficulté trouver sur les rayons, à partir des indications fournies, les documents correspondants ; pour faciliter les recherches, une table de correspondance entre les inventaires de la fin du XVIIIe siècle et celui publié un siècle plus tard sera prochainement établie.

La remarque faite sur le caractère non exhaustif des références des listes de Frotier de La Messelière vaut aussi pour les séries A et B qui, comme la série E, peuvent fournir bien plus de renseignements que ceux indiqués dans l'inventaire sommaire. Cela est particulièrement vrai pour la série A qui renferme tous les aveux rendus au roi pour les biens relevant de son domaine proche : ainsi, dans les registres correspondant au domaine de Lannion (A 28-33) figurent de nombreux aveux très intéressants des années 1677-1683. En plus des quelques oublis déjà signalés, Frotier de La Messelière n'a pas du tout dépouillé, semble-t-il, le tome III de la série E (E 2872-3206) : sinon, par exemple, pour le manoir de Kermathaman en Pédernec, il aurait pu ajouter la liasse E 2888 à celles cotées E 986 et 992. À plus forte raison, il n'a pu prendre en compte les renseignements contenus dans le supplément de la série E puisque l'état sommaire correspondant n'a été dressé qu'en 1984.

La sous série 1 E, constituée initialement par les saisies révolutionnaires, à son complément et son prolongement dans la série J, Archives privées, où sont intégrés les chartriers aussi bien que les autres archives personnelles et familiales, les archives d'entreprises et d'associations, les notes d'érudits (comme celles de Frotier de La Messelière) entrées aux archives départementales par voie de don, d'achat, de dépôt, de legs. La série J des archives départementales des Côtes-d'Armor est particulièrement riche : elle représente à ce jour près de 700 mètres linéaires et est composée de 127 sous-séries dont bon nombre correspondent à de très beaux chartriers comme ceux de la baronnie de Pordic et du comté de Plélo, de Kernabat, de La Roche Jagu, de La Moussaye, de Locmaria, de La Grandville, pour n'en citer que quelques-uns. Pour orienter ses recherches dans cette série, le chercheur dispose d'un guide dactylographié : établi en 1985, muni d'un index, il mentionne les instruments de recherche plus détaillés existant pour les différents fonds.

Pour en terminer avec ces deux séries voisines et complémentaires que sont les séries E et J, je préciserai qu'elles ne contiennent, à ma connaissance (qui, je le rappelle, n'est pas exhaustive), que très peu de documents sur les bâtiments proprement dits [547] et l'on doit en particulier abandonner toute illusion d'y trouver des plans anciens [548]. Par contre, il n'est pas impossible de relever dans les comptes des mentions de travaux effectués sur les bâtiments.

Les autres séries anciennes

L'histoire des édifices est intimement liée à celle des familles qui les ont possédés et habités. Les nobiliaires et armoriaux, en particulier les *Filiations bretonnes* de Frotier de La Messelière et toutes ses notes manuscrites, serviront de première orientation.

Quant aux documents mêmes, c'est dans la série J déjà mentionnée et surtout dans la sous-série 2 E, Familles, que sont conservés les dossiers de titres relatifs aux familles : on y retrouve des aveux (qui bien souvent sont les copies de ceux conservés dans la sous-série 1 E) mais aussi différents titres de propriété concernant divers biens ; parfois aussi des documents à caractère plus familial, comme des généalogies, des « inductions » fournies à la Chambre de Réformation de la noblesse, des testaments, des contrats de mariage, des pièces relatives aux successions et aux tutelles.
On peut certainement trouver quelquefois dans cette sous-série 2 E, Familles, des renseignements sur des manoirs pour lesquels la sous-série 1 E est muette : comme cela a déjà été précisé, dans sa liste, Frotier de La Messelière, même lorsqu'il ne fournit aucune référence d'archives, donne très souvent la liste des propriétaires successifs ; grâce à ces précieuses indications, des investigations peuvent être menées dans les fonds des familles correspondants pour la période antérieure à 1790.

D'autres séries contiennent des documents du même type et en particulier la série B, Cours et juridictions, où sont conservés des documents relatifs aux successions (procès-verbaux d'apposition de scellés, d'expertise), aux tutelles, aux inventaires après décès, aux partages, aux adjudications après saisie [549]. C'est ainsi, par exemple, qu'est conservé dans le fonds de la cour royale de Tréguier le procès-verbal d'estimation de la succession du seigneur de Kerouzy où figurent, parmi d'autres biens, les manoirs de Kerdéozer en Plouguiel et de Bohars dans le Finistère [550]. Ce dernier exemple nous rappelle à propos que les frontières départementales peuvent nous amener à rechercher, aux archives d'un département voisin, des titres relatifs à un manoir dépendant d'une seigneurie dont le chef-lieu se trouve à présent sur le territoire dudit département.

Des dossiers de procédure peuvent aussi faire allusion à un manoir : l'une des parties peut être un « sieur de ... demeurant en son manoir de ... ». Dans certains cas, certes exceptionnels, c'est la seule trace écrite connue d'un manoir. Cette remarque s'applique aussi aux registres paroissiaux ; un acte de naissance, de mariage ou de sépulture peut révéler l'existence, à un moment donné, de telle gentilhommière dont l'on n'a pas de trace par ailleurs et il est inutile, bien sûr, d'exposer l'utilité de ces documents pour l'étude de la composition des familles [551].

La mention d'un décès sera le point de départ pour la recherche d'un éventuel inventaire après décès comme

ceux présentés dans le présent volume ou édités pour le manoir de Kerennès en Saint-Agathon par Sigismond Ropartz [552] et pour celui de La Chesnaye en Gaël par Michel Nassiet [553] : on rencontre ce type de document, fort rare, il faut bien le dire, avant la fin du XVII[e] siècle, dans les séries et sous-séries B essentiellement, mais aussi 2 E, Familles et J [554]. Les minutes notariales, qui constituent la sous-série 3 E, remontent rarement, dans les Côtes-d'Armor, avant le début du XVIII[e] siècle : elles renferment des contrats de mariage, des testaments, des actes translatifs de propriété, des procès-verbaux de prise de possession, des baux à ferme, qui permettent de connaître l'évolution du patrimoine des familles ; les marchés, par contre, sont rares. Le repérage de ces documents peut s'effectuer à l'aide des registres du contrôle des actes et des tables correspondantes (acquéreurs, vendeurs, baux, contrats de mariage, testaments, partages, donations, successions collatérales...), sachant toutefois que cette institution, à laquelle correspond la sous-série 2 C, a été créée en 1693 et que pour la majorité des bureaux, il n'existe pas de tables avant le milieu du XVIII[e] siècle. Pour la période antérieure à 1693, c'est aux registres d'insinuations des contrats, actes de ventes, cessions, baux et tous autres actes méritant appropriement, qu'il faut se reporter. De tels registres existent dans la série B depuis 1630 pour les sénéchaussées de Saint-Brieuc et Dinan [555] ainsi que pour les juridictions de Guingamp et Lamballe [556]. L'origine de propriété figurant dans les actes notariés permet souvent d'identifier plusieurs propriétaires : grâce à ces indications, il est possible de trouver des contrats antérieurs et de remonter progressivement dans le temps. En cas de lacunes dans les minutes notariales, on peut avoir une solution de repli grâce aux transcriptions presque exhaustives des actes translatifs de propriété contenus dans les registres du centième denier de la sous-série 2 C.

Les séries G et H correspondant respectivement aux clergés séculier et régulier ne doivent pas être oubliées, car certains manoirs ont appartenu aux évêques ou à leur chapitre, à des abbés ou à des prieurs, ou se trouvaient sur leurs fiefs. Ainsi trouve-t-on, dans le fonds de l'évêché de Tréguier, l'aveu rendu en 1750 au chapitre par Claude-François-Marie de Marbeuf, au nom de ses enfants, pour la terre de Kerouzy, dans lequel figurent les manoirs de Kerouzy et Kerdéozer [557] ainsi que des aveux des XVI[e]-XVIII[e] siècles pour le château de Keralio, situé également en Plouguiel [558]. Dans la série H, on peut relever un acte de 1510 concernant le manoir de Launay en Hénanbihen dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois [559]. Je signalerai tout particulièrement les ressources du fonds de l'ordre de Malte qui possédait quelques manoirs dans le sud-ouest du département (Pont-Melvez, Le Palacret en Saint-Laurent) : les procès-verbaux de visite, établis au moment de la prise de possession d'un nouveau commandeur ou pour constater les améliorations et réparations, qui remontent au début du XVII[e] siècle et sont particulièrement fournis pour la première moitié du XVIII[e] siècle, sont très instructifs parce que très détaillés [560].

Dans la sous-série 20 G, Fonds des paroisses, on peut découvrir aussi, au hasard du dépouillement de comptes de fabriques, la mention d'un manoir comme dans le « compte... de la recette et administration... des biens et revenus annuels et aulmones de la chapelle Nostre-Dame de Lorette despendant du manoir de Tropont » en Pédernec, en date du 28 août 1685 [561].

La période postérieure à 1790

Un certain nombre de châteaux et manoirs ont été vendus pendant la période révolutionnaire comme domaines nationaux. En l'absence d'une étude statistique approfondie, les sondages que j'ai effectués me laissent penser que ce fut le cas d'un nombre assez restreint de bâtiments même si, d'après le récent *Dictionnaire critique de la Révolution française,* les Côtes-du-Nord furent, avec 2 575 émigrés, le département breton où l'émigration fut la plus forte [562]. Mais comme l'a relevé Léon Dubreuil (qui, pour sa part, n'arrive qu'à un total de 606 émigrés, mais en ne prenant en compte que ceux qui étaient possessionnés dans le département), ce sont surtout des métairies, des moulins et des pièces de terres dépendant de domaines nobles qui furent vendus [563].

C'est dans la sous-série 1 Q que sont conservés les dossiers des domaines nationaux. On distingue deux catégories de biens, ceux de première origine, correspondant à ceux du clergé, et ceux de deuxième origine, c'est-à-dire ceux saisis sur les émigrés et condamnés.

Pour savoir si un manoir a été vendu comme bien national, on consultera les tables de l'une et l'autre catégories : pour les biens de première origine, il n'en existe qu'une pour tout le département (1 Q 1) et pour ceux de deuxième origine, une pour chacun des arrondissements de Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac et Saint-Brieuc (1 Q II-VI), l'ordre retenu étant celui des communes (sans prise en compte de l'élément « Saint » pour les noms de commune commençant ainsi). Ces tables renvoient aux dossiers relatifs aux biens qui contiennent en général au moins un procès-verbal d'estimation et aussi, le plus souvent, un procès-verbal de vente et quelques pièces de correspondance. C'est le procès-verbal d'estimation, établi par un expert, qui est le plus intéressant car le plus détaillé : c'est quelquefois la première description détaillée que l'on peut avoir d'un édifice.

Pour compléter les renseignements souvent bien maigres glanés dans les dossiers des biens, on consultera ceux des familles, d'ordinaire nettement plus riches : on peut y trouver des procès-verbaux de vente du mobilier comme c'est le cas pour les châteaux de Robien en Le Fœil et de Bien Assis en Erquy [564] ainsi

que diverses correspondances, en particulier sur les rétrocessions et les restitutions, sous l'Empire et la Restauration, des propriétés vendues comme biens nationaux ou plus exceptionnellement sur les travaux effectués durant la période révolutionnaire comme c'est le cas pour le château de Robien inachevé en 1789 [565].

À l'instar des séries G et H pour la période antérieure à 1790, existent dans cette sous-série 1 Q quelques dossiers concernant des manoirs ayant appartenu à des institutions religieuses tels que celui de Kerbeulven en Penvénan dépendant du séminaire de Tréguier pour lequel existe un procès-verbal d'estimation et d'expertise du 26 octobre 1792 [566]. Pour les XIXe et XXe siècles, c'est le cadastre qui apporte la documentation de base avec, en particulier, les plans cadastraux que j'évoquerai plus en détail ultérieurement. À l'aide des états de sections, on peut connaître les propriétaires des différentes parcelles au moment de l'établissement du cadastre. Les matrices cadastrales indiquent les noms des propriétaires successifs et les dates des mutations. Pour savoir la nature exacte de celles-ci, on se reportera aux registres des actes civils publics et des mutations par décès de l'Enregistrement, après avoir au préalable consulté les tables correspondantes (acquéreurs, successions et absences). Les actes notariés eux-mêmes sont à rechercher dans la sous-série 3 E [567] ou, à défaut, dans les registres de transcription des actes translatifs de propriété des Hypothèques.

Enfin, on peut toujours trouver dans la série J quelques curiosités comme cette affiche de 1937 annonçant la vente sur publications judiciaires après faillite du château du Cloître dit aussi « Le Guénadeux » en Pléneuf-Val-André [568] ou cet ensemble de coupures de presse des années 1960-1970 concernant les châteaux de Bretagne rassemblées par René-Théophile Salaün [569].

Les documents figurés

J'ai dit plus haut qu'il n'existait pas de plans de châteaux. Cette affirmation est cependant à nuancer, car s'il est vrai que nous ne conservons pas de plans de l'intérieur des édifices, pouvant nous renseigner sur la distribution des pièces, l'emplacement des ouvertures, il existe des plans de masse qui donnent la disposition de l'édifice et des bâtiments annexes (communs, chapelle, colombier, entrée) et la nature du parcellaire environnant comme le montre un autre article de cet ouvrage.

Sont ainsi connus un plan assez détaillé du prieuré commandal aujourd'hui disparu de Pont-Melvez, dessiné en 1730, illustrant le terrier de la commanderie de ce nom [570] et une vue cavalière non datée du même édifice, probablement de la fin du XVIIe siècle [571], mais il s'agit là de documents exceptionnels. Les plans-terriers de la seigneurie de Lamballe dressés entre 1785 et

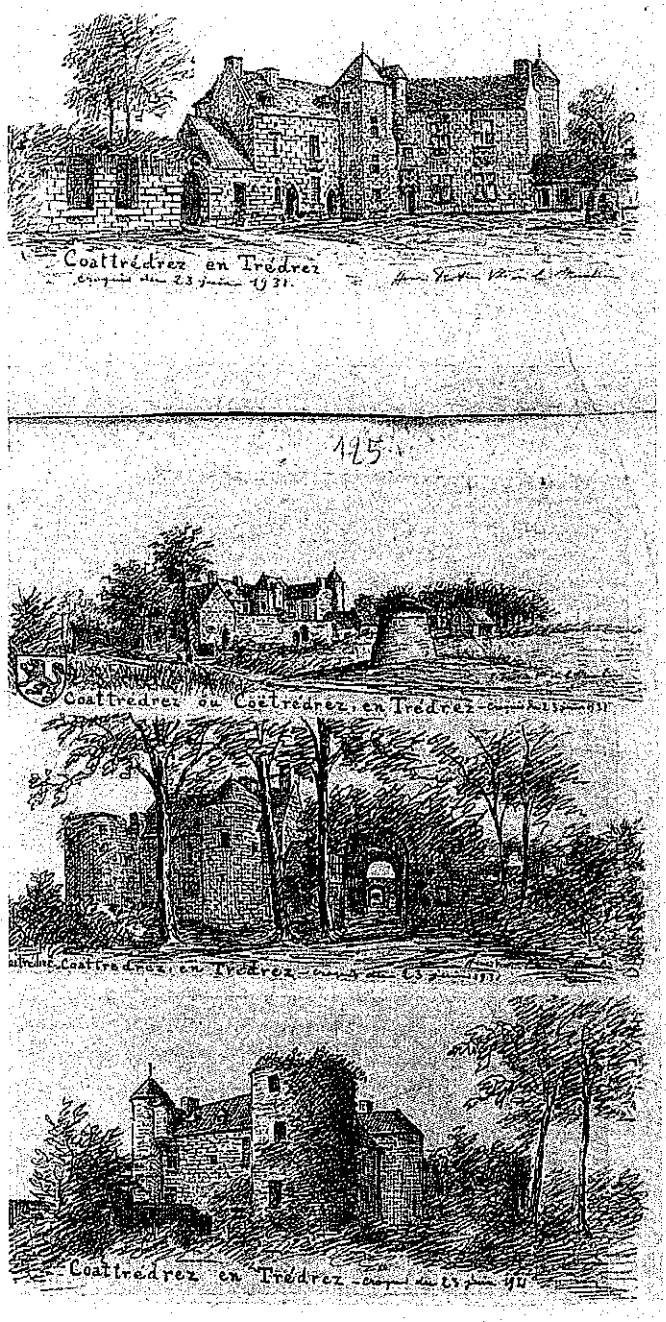


Fig. 311
Trédrez (Côtes-d'Armor).
Coat Trédrez.
Dessin Frotier de la Messelière, 1931 (A.D. Côtes-d'Armor).

1789 sont pour l'Ancien Régime les seuls documents figurés, avec ceux de Pont-Melvez, pouvant nous renseigner sur les manoirs et le parcellaire environnant. Sont représentés les terroirs de 16 paroisses ou trèves : Andel, Erquy, Hillion, La Malhoure, Landéhen et Penguily, sa trève, Maroué et Saint-Trimoël, sa trève, Meslin, Morieux, Pléneuf, Plestan, Quinténic, Saint-Aaron, Saint-Glen et Trégomar [572]. Pour chaque parcelle sont indiqués son numéro, son nom, ceux du propriétaire et du domaine dont elle fait partie et pour chaque plan existe un répertoire [573] qui renvoie à une table des applications [574]. Celle-ci fournit les renseignements suivants en regard de chaque propriété : nature

et dates des titres, noms des propriétaires, numéros des boîtes, folios des registres, articles des titres, c'est-à-dire les références d'archives anciennes n'apparaissant pas dans les inventaires de Jules Lamare (1869), mais sur les layettes du fonds du duché de Penthièvre, comme c'est le cas des « tables réelles et personnelles » déjà décrites. On a là un nouvel exemple de la richesse de la documentation pour la partie du département correspondant à l'ancien duché de Penthièvre, et plus précisément à l'ancienne seigneurie de Lamballe.

Ces plans du XVIII[e] siècle sont comparables, quoique d'une échelle plus réduite, aux plans cadastraux établis en moyenne une cinquantaine d'années plus tard, de 1819 à 1849, pour l'ensemble des communes du département. Cependant, une soixantaine de communes avaient déjà été pourvues d'un premier plan cadastral dans les années 1808-1818 [575]. Ainsi, pour quelques-unes, l'on dispose de trois plans en l'espace de moins de soixante ans : il s'agit d'Erquy, Hillion, La Malhoure, Meslin, Penguily, Pléneuf, Saint-Glen et Saint-Trimoël.

Ces plans nous renseignent non seulement sur le bâti mais aussi sur les plantations : existence ou non d'avenues [576], configuration d'éventuels jardins.

Sur ce dernier point, il convient de signaler l'existence d'un document fort rare acheté voici quelques années : « un projet de jardin anglais à exécuter pour le château de Robien » datant de 1847 [577].

Je terminerai en évoquant les richesses iconographiques de la collection de dessins d'Henri Frotier de La Messelière qui, pendant plus de cinquante ans, parcourut à bicyclette les routes et chemins du département pour croquer monuments religieux et civils. Il a ainsi laissé une quinzaine de recueils de dessins à la plume d'édifices vus quelquefois sous différents angles, avec quelques détails portant surtout sur les armoiries et la plupart des cas un décalque de la partie correspondante du plan cadastral. La quasi-totalité de ces dessins, qui sont datés, ont été reproduits pour illustrer les différentes publications de cet auteur, mais dans un format tellement réduit qu'ils sont difficilement exploitables. 4 150 de ces dessins [578] ont été photographiés par le service régional de l'Inventaire qui en a établi un index général informatisé [579]. Concernant plus précisément les manoirs, Henri Frotier de La Messelière estimait qu'il y en avait eu plus de 1 700 dans les Côtes-d'Armor, sans compter les plus anciens disparus [580], que de 1892 à 1940, il en avait visité environ 1 300 et qu'il en avait fait 1 358 croquis dont 1 233 d'après nature et 125 d'après d'anciens dessins ou des photographies [581].

La documentation disponible sur les manoirs et châteaux aux archives départementales des Côtes-d'Armor est très abondante mais dispersée entre plusieurs séries. En ressortent, pour l'Ancien Régime, deux éléments importants mais de nature différente : le fonds Frotier de La Messelière et le trésor du duché de Penthièvre, particulièrement riche pour la seigneurie de Lamballe.

Toutefois, aussi abondantes et variées que soient les indications que l'on trouvera aux archives départementales des Côtes-d'Armor, on n'oubliera pas qu'existent des sources complémentaires, qu'elles se trouvent à Paris, aux Archives nationales, en Bretagne, aux archives de la Loire-Atlantique ou tout près de nous, à la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc. Dans le fonds de la Chambre des comptes à Nantes sont en effet conservés les aveux rendus au duc puis au roi, particulièrement précieux pour les XV[e] et XVI[e] siècles, et à la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc les manuscrits 31 et 38 correspondant à des copies du XVIII[e] siècle des réformations de la noblesse de 1427 à 1513 où là encore on peut relever des mentions de manoirs [582].

Alain DROGUET.